

## COMMUNIQUE COMMUN

Dans les suites de la journée d'actions du 20 octobre, une nouvelle intersyndicale s'est tenue le 9 Novembre. La mobilisation n'a pas faibli...Plusieurs milliers d'infirmiers et d'infirmières se sont à nouveau mobilisés à l'occasion des initiatives organisées au niveau local.

Comme l'intersyndicale s'y était engagée, les parlementaires ont commencé à être interpellés de façon convergente, dans le cadre d'une démarche nationale unitaire.

Très peu de dossiers ont été à ce jour retournés au CNOI par les infirmiers. Malgré les pressions de l'ordre, mais aussi du Ministère et de fait de certaines directions d'établissement.

**Nous tenons d'ailleurs à dénoncer la teneur de la lettre de la DHOS du 14 Octobre 2009 transmise aux chefs d'établissements, aux préfets de région et aux DRASS, son contenu ambigu permet ainsi de constater une montée en charge de pressions et d'intimidations organisées par les directeurs envers les personnels concernés. Cela est insupportable !**

A ce jour, l'ordre est dans une position de double illégalité : il ne respecte pas l'article 63 de la loi HPST et organise l'inscription au tableau de l'ordre dans une démarche nationale alors que les textes prévoient une inscription au niveau départemental...sans compter les irrégularités pointées déjà à de nombreuses reprises, il faut noter que le CNOI est aux abois, il a de nouveau repoussé la date limite de retour des dossiers d'inscription au 31 décembre 2009 !!! Notre mobilisation est responsable de ce nouveau recul.

**Nous tenons solennellement à rappeler qu'aujourd'hui aucun professionnel infirmier(e) n'est en position d'exercice illégal de la profession. Le projet de décret relatif à l'article 63 de la Loi HPST, ne paraîtra certainement qu'au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, il est actuellement en examen à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) avant d'être transmis au Conseil d'Etat.**

**A la parution de ce décret, l'inscription pourra se faire automatiquement, par la transmission, par les directeurs d'établissement employant des infirmier(e)s, en direction des Conseils Départementaux de l'Ordre Infirmier de la liste nominative (nom et prénom) des agents exerçant dans leurs établissements.**

Le ministère reste sourd à la demande intersyndicale, adressée en septembre, de mise en place d'une table ronde pour l'abrogation des lois ordinales à l'inverse le ministère entretient le flou et met la pression aux directions des établissements, ce qui aggrave le climat de tension.

**Le courrier intersyndical va donc de nouveau être adressé à la Ministre.... En espérant que les pouvoirs publics prennent enfin la mesure du malaise grandissant !**

L'intersyndicale appelle

- ✚ à maintenir la pression et apporte son soutien à toutes les initiatives qui sont prises localement.
- ✚ à une semaine de désordre du 14 au 19 décembre 2009 avec un appel à un temps fort le 15 décembre.

L'intersyndicale organisera ce jour là une conférence de presse.

- ✚ les professionnels à rendre visible leur opposition à cette structure durant cette semaine de désordre par le port de badges et l'organisation de débats dans les établissements pour préparer à un nouveau temps fort en janvier.

Nous invitons les infirmiers et les infirmières de France, quel que soit leur secteur d'exercice, salarié, libéral, public ou privé à refuser de renvoyer les dossiers d'inscription et la cotisation.

Nous tenons également à apporter notre entier soutien à nos collègues Masseurs-Kinésithérapeutes qui aujourd'hui encore, rencontrent des pressions. La seule manœuvre de ces sociétés de recouvrement est l'intimidation ! Nous dénonçons cette pression inacceptable ! Nos collègues kinés doivent savoir que l'intersyndicale prendra toutes les initiatives pour faire cesser ces pressions. Nos actions aujourd'hui sont solidaires que l'on soit, infirmier, masseur-kinésithérapeute ou pédicure podologue.

Les professionnels n'ont pas besoin d'un Ordre, mais bien :

- de moyens pour remplir leurs missions dans leur quotidien professionnel ;
- d'effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients ;
- de revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités, sans chantage à la retraite et à la reconnaissance de la pénibilité !

**C'est ce que l'Intersyndicale réaffirme avec force !**

L'Intersyndicale Nationale se réunira de nouveau le 10 Décembre pour faire le point sur la situation et organiser les initiatives qui seront prises pour aboutir à la seule revendication qui compte :

**ABROGATION DES ORDRES PROFESSIONNELS**

**Paris, le 10 Novembre 2009**